



HAL
open science

Répertoires français et allemands à Aix-la-Chapelle et à Trèves pendant la période française (1794-1814) : entre respect des principes républicains et impériaux et divertissement du public

Fanny Platelle

► To cite this version:

Fanny Platelle. Répertoires français et allemands à Aix-la-Chapelle et à Trèves pendant la période française (1794-1814) : entre respect des principes républicains et impériaux et divertissement du public. Vincenzo De Santis et Thibaut Julian. Fièvre et vie du théâtre sous la Révolution française et l'Empire, Garnier, p. 259-273, 2019, coll. " Rencontres ", série " Le dix-huitième siècle ". hal-03000161

HAL Id: hal-03000161

<https://uca.hal.science/hal-03000161>

Submitted on 11 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Répertoires français et allemands à Aix-la-Chapelle et à Trèves pendant la période française (1794-1814) :

entre respect des principes républicains et impériaux et divertissement du public

Trèves et Aix-la-Chapelle sont occupées par les Français à partir d'août et septembre 1794. Après la proclamation d'une éphémère République cisrhénane le 5 septembre 1797, la région est partagée le 4 novembre 1797 par le Directoire en quatre départements, qui sont organisés le 23 janvier 1798 (arrêté du 4 pluviôse an VI) : Trèves devient le chef-lieu du département de la Sarre, Aix-la-Chapelle celui de la Roer. Par le traité de Lunéville (20 pluviôse an IX / 9 février 1801), la France annexe officiellement ces départements, qui existent jusqu'à la chute de l'Empire en 1814¹. En vertu du décret impérial du 8 juin 1806 et du règlement ministériel du 25 avril 1807, Trèves fait partie du vingt-quatrième arrondissement théâtral, Aix-la-Chapelle du vingt-deuxième. En 1813, après une nouvelle réorganisation, les départements de la Roer, de l'Ourthe et de la Meuse-inférieure forment le dixième arrondissement théâtral.

Dès le printemps 1795, l'Administration Centrale du département de la Roer incite la municipalité d'Aix-la-Chapelle à organiser des représentations de théâtre français². Au plus tard en 1802³, une troupe française (Lasoye) est présente à Trèves. Pendant la période comprise entre 1794 et 1814, répertoires français et allemands sont joués simultanément ou en alternance, à l'exception des années 1807-08 et 1812-14. Comment s'adaptent-ils aux conditions politiques, économiques et culturelles dans les départements annexés de la rive gauche du Rhin ? La fonction politique et morale confiée par les autorités françaises au théâtre⁴ est-elle compatible avec les attentes du public local ? Enfin, le contexte a-t-il favorisé les innovations dramaturgiques ou incité les directeurs de troupe à privilégier les genres et les auteurs à succès ? Pour répondre à ces questions, nous analyserons d'abord la composition des répertoires français et allemands, puis nous montrerons comment ils évoluent sous l'effet de la législation républicaine et impériale sur le théâtre et enfin de quelle manière ils s'adaptent au goût du public. Notre étude se concentrera sur quelques troupes, qui ont marqué la vie théâtrale de cette période à Aix-la-Chapelle et à Trèves : celles de Marianne Böhm et de Voizel (à Aix-la-Chapelle), de Desvignes (à Trèves) et de Ludwig Dossy (dans les deux villes).

1. Composition des répertoires allemands et français

1.1. Principaux genres, auteurs et œuvres représentés

À Aix-la-Chapelle et à Trèves, des troupes itinérantes d'artistes professionnels allemands et français⁵ se côtoient ou se succèdent pendant la période française ; de temps à autre, une troupe d'amateurs locaux (allemands ou français) donne quelques représentations. Le répertoire des troupes itinérantes est très varié, il comprend aussi bien des spectacles de funambules et des tours d'illusionnistes que des opéras et des drames classiques. En général, plusieurs œuvres sont jouées

¹ Trèves est libérée par les troupes prussiennes les 5-6 janvier 1814, Aix-la-Chapelle par les Russes le 17.

² Lettre de l'agent national de l'Administration centrale Caselli à la municipalité lue pendant la séance du 15 avril 1795. Cf. Alfons Fritz, « Theater und Musik in Aachen zur Zeit der französischen Herrschaft », *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 23, 1901, p. 55-56.

³ Nous n'avons pas connaissance de représentations théâtrales à Trèves entre 1794 et 1802. Cf. Hubert Thoma, *Das Trierer Theater 1802-1944*, Trier, 1964, p. 8.

⁴ Voir l'article 7 de la loi du 12 floréal an III (1^{er} mai 1795).

⁵ Les adjectifs sont utilisés au sens de : « de langue et de culture allemandes / françaises ».

au cours d'une même soirée, le plus souvent un opéra-comique suivi d'une comédie et parfois d'un vaudeville.

Dans le répertoire théâtral des troupes allemandes prédominent très largement les pièces d'August von Kotzebue. À Trèves, pendant la période française, près de la moitié des œuvres (y compris musicales) représentées sont de cet auteur¹. Les principaux genres sont le drame de chevalerie et la comédie larmoyante, très appréciés à cette époque, dans lesquels s'illustrent Joseph Marius von Babo, Heinrich Beck, August Wilhelm Iffland, Johann Friedrich Jünger, Friedrich Wilhelm Ziegler et Heinrich Zschokke. Le répertoire théâtral des troupes françaises est composé majoritairement de comédies, comédies en ariettes et en vaudevilles (de Jean Nicolas Bouilly, Charles Collé, Louis Sébastien Mercier, Monvel, René Charles Guilbert de Pixérécourt, Michel Jean Sedaine, etc.). Les représentations de pièces classiques (de Beaumarchais, Molière, Schiller ou Shakespeare) sont rares ; à Trèves, une seule œuvre de Goethe (*Clavigo*) est donnée pendant la période française, par une troupe d'amateurs locaux.

Le répertoire musical des troupes allemandes fait la part belle au *Singspiel* viennois, dont les principaux représentants (Karl von Dittersdorf, Jakob Haibel, Johann Adam Hiller, Ferdinand Kauer, Wenzel Müller, Benedikt Schack) sont joués régulièrement. Il comprend également quelques opéras de Mozart. Le répertoire musical des troupes françaises est constitué principalement d'opéras comiques de François Adrien Boieldieu, Maria Luigi Cherubini, Dominique Della Maria, André Ernest Modeste Grétry, Étienne Nicolas Méhul, Ferdinando Paër. Les opéras comiques de Nicolas Dalayrac ont le nombre de représentations le plus élevé ; ceux de Pierre Gaveaux sont aussi très appréciés. De temps à autre, troupes allemandes et françaises donnent un *opera buffa* (de Jean-Baptiste Pergolèse ou de Giovanni Paisiello) ou un *opera seria* (d'Antonio Salieri) italiens.

Certaines troupes allemandes jouent des pièces et des opéras comiques traduits ou adaptés du français : à Aix-la-Chapelle, la troupe de Mme Böhm représente le 25 juillet 1797 *La fausse magie oder das Blendwerk* de Grétry ; celle de Bachoven et Frambach donne en 1802 *Léon oder das Schloss von Monetero* d'après Dalayrac ; la troupe de Ludwig Dossy joue en 1809 et en 1811 le *Singspiel Fanchon das Leyermädchen* de Kotzebue et Friedrich Heinrich Himmel, adapté du vaudeville *Fanchon la vielleuse* de Jean-Nicolas Bouilly et Joseph Pain ; enfin la troupe de Friedrich Schirmer donne en 1812 *Phädra (Phèdre)* de Racine dans la traduction de Friedrich Schiller et *König Stanislaus* d'Ignaz Franz Castelli d'après Alexandre Duval. À Trèves, la troupe de K. W. Bianchi joue le 12 février 1806 *Die schöne Gastwirthin*, d'après la comédie de Pigault-Lebrun *La belle hôtesse*, et *Phrosine oder Wer zuletzt lacht, lacht gut*, d'après l'opéra de Méhul *Méridore et Phrosine*². De même, quelques troupes françaises proposent des pièces allemandes traduites ou adaptées : à Trèves, les acteurs des théâtres de Metz et de Luxembourg représentent le 15 septembre 1803 *Misanthropie et repentir* de Kotzebue, dans la traduction de Sursey³ ; la troupe de Desvignes joue la pièce en 1804 ; celle de Claude Scharff donne le 23 octobre 1803 (30 vendémiaire an XII) *Robert chef des brigands* de La Martelière, une adaptation de *Die Räuber* de Schiller. Enfin, certains opéras et opéras comiques font partie du répertoire de troupes allemandes comme françaises : ainsi *Camilla* de Paër ou *Richard Cœur de Lion* de Grétry, joués à Trèves par la troupe de Dossy en 1808 et par celle de Mme Chevalier en 1809.

1.2. Critères du choix des pièces

¹ Cf. Hubert Thoma, *Das Trierer Theater 1802-1944*, op. cit., p. 14.

² Annonce parue dans le *Journal du département de la Sarre*, 1806, A.M. de Trèves, T8, 1806.

³ Annonce du 28 fructidor an XI, *Trierisches Offizielles Blatt für das Saardepartement*, 1803, après le n° 71, A.M. de Trèves, T7, 1802-03.

Les annonces et affiches nous renseignent sur les critères qui guident le choix des pièces : le premier est la célébrité des auteurs et compositeurs, des opéras et pièces ou de la musique. Lorsque la troupe de Desvignes donne le 16 février 1804 à Trèves *La servante maîtresse*, l'affiche indique : « musique du célèbre PERGOLEZE [sic] »¹. Ludwig Dossy rappelle, quant à lui, sur l'annonce de la représentation de *Die Zauberflöte* (*La flûte enchantée*, Mozart / Schikaneder) à Trèves le 14 novembre 1806 :

*Zu groß ist der Ruf dieser schönen Oper, sowohl in Frankreich als in Deutschland, als daß man zum Lobe derselben viel zu sagen brauchte, die schöne, erhabene, kunstreiche Musik machte allenthalben, wo diese Musik gegeben wurde, den besten Eindruck ; auch ohne Musikkenner zu seyn, wird jeder von der Schönheit derselben hingerissen*².

« La réputation de ce bel opéra est trop grande, aussi bien en France qu'en Allemagne, pour qu'on ait besoin d'ajouter la moindre chose à sa louange ; la musique, belle, noble, composée avec art, a fait partout où elle a été jouée, le meilleur effet ; même sans être un mélomane, chacun est séduit par sa beauté. »

Un second critère, tout aussi important, est le succès qu'un opéra ou une pièce a obtenu à Paris pour les troupes françaises, dans les plus grands théâtres allemands pour les compagnies allemandes. L'affiche de *La fille bussard ou le Sergent suédois*, pantomime de Cuvelier, jouée par la troupe de Desvignes à Trèves le 8 avril 1804, précise : « Cette pièce a eu à Paris 160 Représentations de suite et obtient tous les jours les plus brillans succès »³. Ludwig Dossy mentionne lui aussi cet aspect. L'affiche de la représentation de *Gustav Wasa*, drame de Kotzebue, donné à Trèves le 27 novembre 1806 indique :

*Von allen neuen Schauspielen hat wohl keines in Hamburg, Berlin, Dresden, Frankfurt, Mannheim, Stuttgart, München, die wiederholten, mit dem größten Beyfall aufgenommenen, Vorstellungen erlebt, als Gutav Wasa*⁴.

« Parmi toutes les nouvelles pièces, aucune n'a connu à Hambourg, Berlin, Dresde, Francfort, Mannheim, Stuttgart, Munich, des représentations aussi répétées et applaudies que *Gustav Wasa*. »

Compte ensuite la nouveauté. Lorsque la troupe de Desvignes représente le 20 avril 1804 à Trèves *Une Folie* de Méhul, l'affiche annonce : « opéra nouveau en deux actes »⁵. De même, la

¹ Annonce du jeudi 26 pluviôse an XII, *Trierisches Offizielle Blatt für das Saardepartement*, 1804, A.M. de Trèves, T7, 1803-04. Voir aussi l'affiche de la représentation d'*Une folie* de Méhul le 20 avril 1804 (annonce du 30 germinal an XII, *Journal du département de la Sarre*, 1804, A.M. de Trèves, T8, 1804).

² *Journal du département de la Sarre*, 1806, A.M. de Trèves, T8, 1806. Voir aussi les affiches des représentations du 3 octobre 1803 (annonce du dimanche 9 vendémiaire an XII, *Trierisches Offizielle Blatt für das Saardepartement*, 1803, A.M. de Trèves, T7, 1803-04), du 28 novembre 1806 (*Journal du département de la Sarre*, 1806, A.M. de Trèves, T8, 1806), du 10 et du 14 juin 1808 (cf. Peter Franz Schmidt, « Aus den Anfängen des Trierer Theaters », *Trierische Landeszeitung*, 19, 23 janvier 1953, p. 3).

³ Annonce du 18 germinal an XII, *Journal du département de la Sarre*, 1804, A.M. de Trèves, T8, 1804. Voir aussi les affiches des représentations du 28 août 1806 (*Journal du département de la Sarre*, 1806, A.M. de Trèves, T8, 1806), du 9 janvier 1807 (*Journal du département de la Sarre*, 1807, A.M. de Trèves, T8, 1807) et du 7 octobre 1811 (cf. Peter Franz Schmidt, « Madame Chevalier spielte 1809 im Trierer Theater. Der Ausklang der französischen Zeit in der Theatergeschichte (1809-1813) », *Trierer Landeszeitung*, 29, 1953, p. 2).

⁴ *Journal du département de la Sarre*, 1806, A.M. de Trèves, T8, 1806. Voir aussi les affiches des représentations du 5 octobre 1806 et du 16 décembre 1806 (*ibid.*).

⁵ Affiche du 30 germinal an XII, *Journal du département de la Sarre*, 1804, A.M. de Trèves, T8, 1804.

troupe allemande privilégiée de Ferdinand Moog promet en 1810 de divertir les spectateurs de Trèves par « des pièces jamais encore représentées ici »¹.

Les décors spectaculaires qu'une pièce ou un opéra permet de montrer sont également un facteur déterminant. Desvignes cherche à attirer les spectateurs en annonçant sur l'affiche du *Déserteur* (Monsigny / Sedaine), représenté à Trèves le 17 janvier 1804 : « Cet opéra sera orné de tout le spectacle dont il est susceptible »². Dossy recourt au même procédé, l'affiche de *Die Entführung aus dem Serail* (*L'Enlèvement au sérail*, Mozart / Bretzner), opéra représenté à Trèves le 30 septembre 1806, indique :

*Die Direction hat keine Kosten gespart, diese Oper mit Kleidungen und Decorationen und so schön als möglich zu geben*³.

« La direction n'a pas lésiné sur les moyens pour que cet opéra soit représenté de la plus belle manière, avec des costumes et des décors. »

Les mêmes termes reviennent sur les affiches de *Das Sternenmädchen im Maidlinger Walde oder Die strahlende Jungfrau* (Kauer / Huber) le 12 octobre 1806⁴ et de *Das Donauweibchen* (Kauer / Hensler) le 28 novembre 1806⁵. Et l'affiche de *Die Zauberflöte* justifie par cet argument l'augmentation du prix des places pour la représentation du 14 novembre 1806⁶.

Enfin, une pièce peut être choisie en raison des rôles qu'elle offre aux acteurs de la troupe. L'affiche du *Déserteur* précise : « Opéra en trois actes [...] dans lequel le Citoyen LEVERD continuera son deuxième début par le rôle du déserteur, Mde LEGRAND terminera le sien par les rôles de LOUISE [...] »⁷. Quant à la pantomime *La fille bussard ou le Sergent suédois*, elle permet à la « vedette » Mme Lacroix de briller dans un rôle travesti⁸.

L'analyse des répertoires des troupes allemandes et françaises présentes à Aix-la-Chapelle et à Trèves entre 1794 et 1814 montre que prédominent les auteurs et compositeurs appréciés à cette époque et les genres divertissants : le *Trivialdrama* (Kotzebue, le drame de chevalerie, la comédie larmoyante) et le *Singspiel* viennois dans les répertoires allemands, les comédies et opéras comiques dans les répertoires français. Les œuvres représentées sont en général récentes (les pièces classiques sont peu nombreuses), beaucoup mêlent parties parlées et musicales, et accordent une place importante au spectaculaire. Les dispositions légales sur le théâtre adoptées sous la République et l'Empire contraignent les directeurs de troupes allemandes et françaises à faire évoluer leur répertoire.

2. Modifications des répertoires résultant de la législation sur le théâtre

¹ Cf. Peter Franz Schmidt, « Madame Chevalier spielte 1809 im Trierer Theater », *op. cit.*, p. 2 : « hier noch nie aufgeführten Piècen ».

² Affiche du 26 nivôse an XII, dans le *Trierisches Offizielle Blatt für das Saardepartement*, 1804, A.M. de Trèves, T7, 1803-04. Voir aussi l'annonce de *La fille bussard ou le sergent suédois* de Cuvelier le 8 avril 1804 (affiche du 18 germinal an XII, *Journal du département de la Sarre*, 1804, A.M. de Trèves, T8, 1804).

³ *Journal du département de la Sarre*, 1806, A.M. de Trèves, T8, 1806.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.* Voir aussi l'annonce de la représentation de *Der Fagottist* (Müller / Perinet) le 7 décembre 1806 (*ibid.*).

⁶ *Ibid.*

⁷ Affiche du 26 nivôse an XII, *Trierisches Offizielle Blatt für das Saardepartement*, 1804, A.M. de Trèves, T7, 1803-04.

⁸ Affiche du 18 germinal an XII, *Journal du département de la Sarre*, A.M. de Trèves, T8, 1804.

2.1. Transmission des valeurs et principes républicains

La loi du 1^{er} mai 1795 (12 floréal an III), les arrêtés des 4 et 17 janvier (18 et 27 nivôse), 14 février (25 pluviôse), 31 mars 1796 (11 germinal an VI) et du 1^{er} décembre 1798 (11 frimaire an VII) donnent au théâtre pour mission de promouvoir les principes et valeurs de la République et de développer la connaissance de la langue et de la culture françaises¹. Lorsqu'ils demandent l'autorisation de jouer, les directeurs français mettent en avant la conformité de leur répertoire à cette exigence, tandis que le reproche est fait aux troupes allemandes de soutenir par leurs pièces l'ancien ordre.

Ainsi, Voizel promet le 3 avril 1798 (14 germinal an VI) de faire « tourner [ses opérations] à l'avantage des principes républicains [sic] »² et il souligne les qualités civiques et morales des acteurs de sa troupe³. Sa demande est soutenue par Estienne, le Commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration Municipale du Canton d'Aix, qui écrit aux administrateurs municipaux le 6 mai 1798 (17 floréal an VI) : « Je dois encore vous dire que les français qui jouent en ce moment sont patriotes, que les pièces qu'ils représentent sont propres à vivifier l'esprit public, à épurer les mœurs et à faire aimer la République »⁴. À Trèves, Desvignes considère le théâtre et l'opéra comme une « école de morale, de musique et de langue française »⁵. Sa troupe représente en 1804 des opéras et pièces conformes aux idéaux révolutionnaires et républicains comme les *Deux petits savoyards* de Dalayrac et Marsollier ou la comédie pastorale en vaudeville *Julie ou Le Couronnement de la vertu*⁶.

Sur ce point, répertoires français et allemands semblent s'opposer, comme le montre la lettre que le Général de Brigade Daurier adresse à Dorsch, le Commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration centrale du département de la Roër, à Aix-la-Chapelle le 21 avril 1798 (2 floréal an VI) :

La Comédie allemande fait reparaître les rois, les princes, les cordons bleus, les ordres et entretient dans la douce espérance, l'espoir à plusieurs personnes de revoir l'ancien ordre des choses, au lieu que la Comédie française ne peut que propager nos principes et les faire aimer par une grande quantité de représentations du génie fécond de la liberté.⁷

Voizel insiste sur la menace que représente « pour l'esprit public »⁸ l'arrivée de la troupe allemande de Mme Böhm, présente en même temps que lui à Aix-la-Chapelle en 1798, et il déplore « l'égoïsme outré de cette citoyenne versée dans la féodalité »⁹. Quant à Estienne, il reproche une « conduite anticivique »¹⁰ au maître de musique de l'orchestre du spectacle allemand, qui refuse de faire exécuter des airs patriotiques entre deux pièces. Au contraire, Mme Böhm affirme que ses pièces remplissent les attentes du gouvernement du point de vue politique et moral :

¹ Voir la lettre du Général de Brigade Daurier à Dorsch, le Commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration centrale du département de la Roër, le 21 avril 1798 (2 floréal an VI). A.M. d'Aix-la-Chapelle, RA II 557, p. 32. Voir aussi p. 35, 37, 38, 42, 44, 108, 35.

² *Ibid.*, p. 23. Voir aussi p. 9, 13, 14.

³ *Ibid.*, p. 37.

⁴ *Ibid.*, p. 35. Voir aussi p. 24.

⁵ Avis du 9 Floréal an XII (29 avril 1804), *Journal du département de la Sarre*, 1804, A.M. de Trèves, T8, 1804.

⁶ Annonce du 22 frimaire an XIII, *Journal du département de la Sarre*, 1804, A.M. de Trèves, T8, 1804-05.

⁷ A.M. d'Aix-la-Chapelle, RA II 557, p. 32. Voir p. 51.

⁸ Lettre du 18 floréal an VI (7 mai 1798), *ibid.*, p. 37.

⁹ Lettre du 21 floréal an VI (10 mai 1798), *ibid.*, p. 40.

¹⁰ Lettre du 26 vendémiaire an VII (17 octobre 1798), *ibid.*, p. 87.

Ich muss übrigens noch einen Irrthum berichtigen, worin Sie wegen meiner Theatervorstellungen zu seyn scheinen. Sie glauben nehmlich, das teutsche Theater habe keine Stücke, welche die französische Revolution empfehlen und den Gemeingeist zu bessern fähig sind. Hierin irren Sie sehr, Bürger Confrater ; ich habe in meinem Verzeichniss Stücke, welche Wuth, Fanatisme, Intoleranz, Despotie und Anarchie mit der größten Energie bekämpfen. Diese werde ich vorzüglich geben, und mein Theater wird folglich den Absichten des Gouvernements ebenso gut und vielleicht mit weit besserem Erfolge als das Ihrige in hiesiger Gemeinde entsprechen¹.

« Il me faut en outre rectifier une erreur dans laquelle vous semblez être au sujet de mes représentations théâtrales. Vous croyez en effet que le théâtre allemand ne possède pas de pièces qui louent la Révolution française et peuvent favoriser le sens commun. En cela, vous vous trompez profondément, Citoyen Confrater ; j'ai dans mon répertoire des pièces qui combattent la rage, le fanatisme, l'intolérance, le despotisme et l'anarchie avec une énergie extrême. Ce sont ces pièces que je donnerai principalement et mon théâtre correspondra ainsi aux intentions du gouvernement aussi bien et peut-être avec beaucoup plus de succès que le vôtre dans cette commune. »

2.2. Célébrations et pièces de circonstances

Le répertoire des troupes françaises et allemandes est également influencé par les circonstances historiques. Les compagnies participent par des chants, des discours, des concerts et des spectacles (gratuits) à la célébration des fêtes républicaines². À l'occasion de la Fête de la Reconnaissance, les artistes de Mme Böhm jouent le 29 mai 1798 (10 prairial an VI) à Aix-la-Chapelle *Der dankbare Sohn* d'Engels.

Certaines troupes représentent des pièces qui mettent en scène des événements de la période révolutionnaire : Desvignes donne en 1804 à Trèves *Philippe et Georgette* (Dalayrac / Monvel), dont le livret est inspiré par l'histoire d'un régiment qui échappa aux massacres de Nancy en 1789³.

Des prologues en l'honneur de Napoléon et des membres de sa famille sont composés et déclamés publiquement : à Trèves, « Dank für den Frieden » par Bianchi le 12 janvier 1806⁴, « Cent un coups de canon ou la Naissance du Roi de Rome », prologue avec chants, par la troupe de Jules Ferrand (directeur privilégié du vingt-quatrième arrondissement) le 1^{er} décembre 1811⁵ ; à Aix-la-Chapelle « Prolog mit Chören zur Krönungsfeier Sr. Maj. des Kaisers Napoleon » par une troupe allemande (dont le nom ne nous est pas connu) en décembre 1808⁶. De même, certaines pièces célèbrent les victoires de l'Empereur : à Trèves, les « jeunes élèves de la rue Thionville à Paris, sous la Direction de M. Volmérange » représentent le 11 janvier 1807 *La bataille des trois Empereurs à Austerlitz*⁷ et la troupe privilégiée de Ferdinand Moog donne le 3 janvier 1811 *Wiedersich'n in der Dreikaiserschlacht bei Austerlitz* (« *Triumphscene für Napoleon den Großen und seine Krieger* »)⁸.

2.3. Censure

¹ Lettre du 23 floréal an VI (12 mai 1798), *ibid.*, p. 46.

² Le directeur allemand Büchner fait exception (*ibid.*, p. 115).

³ Affiche du 24 ventôse an XII, *Trierisches Offizielle Blatt für das Saardepartement*, 1804, A.M. de Trèves, T7, 1803-04.

⁴ Affiche du 12 janvier 1806, *Journal du département de la Sarre*, 1806, A.M. de Trèves, T8, 1806.

⁵ Cf. Peter Franz Schmidt, « Madame Chevalier spielte 1809 im Trierer Theater », *op. cit.*, p. 2.

⁶ Cf. Alfons Fritz, « Theater und Musik in Aachen zur Zeit der französischen Herrschaft », *op. cit.*, p. 142.

⁷ Affiche du 9 janvier 1807, *Journal du département de la Sarre*, 1807, A.M. de Trèves, T8, 1807.

⁸ Cf. Peter Franz Schmidt, « Madame Chevalier spielte 1809 im Trierer Theater », *op. cit.*, p. 2.

La censure théâtrale interdit la représentation de pièces « antirépublicaines » (arrêté du 25 pluviôse an IV / 14 février 1796)¹. Les directeurs doivent soumettre à l'avance la liste des œuvres que la troupe prévoit de jouer à la police des spectacles.

Lorsqu'Estienne examine en 1798 le répertoire de la troupe de Mme Böhm (la police des théâtres étant placée sous la surveillance du Directoire Exécutif par la décision du Conseil des Cinq-Cents du 7 germinal an VI / 27 mars 1798)², il n'y découvre pas d'aspects antirépublicains. En revanche, le 28 janvier 1799 (9 pluviôse an VII), Dorsch demande, par l'intermédiaire d'Estienne, à l'Administration Municipale d'Aix-la-Chapelle de faire retirer du répertoire d'une partie de l'ancienne troupe de Voizel (Marchand, Dubois, Marcel, Paris, Tomarein, Duprato) *Le fou raisonnable* de Raymond Poisson, « dans laquelle un anglais joue le plus beau rôle » et certains « passages font l'éloge d'une nation – tyrannisée par un gouvernement – qui doit être en horreur à tout bon français »³. L'opéra-comique *Azémia ou les sauvages* de Dalayrac, qui a suscité un scandale pour avoir mis en scène des acteurs en uniforme anglais, est interdit en février 1799⁴.

La censure paraît plus rigoureuse dans les nouveaux départements de la rive gauche du Rhin. En effet, Dorsch répond à l'objection d'Estienne au sujet du *Fou raisonnable* : « Quant à la pièce que vous défendez et dont le directeur a reconnu l'inconvenance pour ces contrées, il se peut qu'elle soit jouée à Paris, mais il ne s'en suit pas qu'elle doive l'être à Aix, où l'esprit public n'est pas à la même hauteur [...] »⁵. En avril-mai 1800, la tragédie de Racine *Athalie* est interdite à Aix-la-Chapelle parce qu'elle met en scène une famille royale⁶.

Après le Concordat, la censure s'étend aux pièces qui évoquent la religion chrétienne : en 1802 et 1804, la tragédie *Maria Stuart* de Schiller est interdite dans le département de la Roer, à Cologne (mais elle est jouée par la troupe de Dossy à Aix-la-Chapelle en 1809) ; en 1803 et 1804, les autorités religieuses tentent de faire interdire la représentation de *Die Kreuzfahrer* de Kotzebue à Aix-la-Chapelle. En 1804, le préfet Méchin demande au maire Kolb de faire retirer la pièce du répertoire de Mme Böhm⁷. La troupe de Dossy la donne en revanche sans incident en 1809.

En 1812, il est défendu à Schirmer de représenter à Cologne des pièces qui ont été interdites à Aix-la-Chapelle : *Die Kreuzfahrer* et *Sorgen ohne Noth und Noth ohne Sorgen* de Kotzebue, *Abällino der große Bandit* de Zschokke, *Otto von Wittelsbach* de Babo et *Maria Stuart* de Schiller⁸. En 1813, les pièces qui comportent une louange de la Russie ne sont plus autorisées par la censure, comme le montre la liste établie par le ministre de la Police et remise par le maire d'Aix-la-Chapelle au nouveau directeur privilégié Fiévez : elle mentionne entre autres *Pierre le Grand* de Grétry et Bouilly, *La chaumière moscovite* de Pain et Dumersan, *Une visite à Saint-Cyr* de Moreau et Lafortelle⁹.

Les dispositions légales sur le théâtre adoptées pendant la période française orientent le répertoire des troupes françaises et allemandes vers des pièces « patriotiques », qui propagent les valeurs et principes républicains, célèbrent des épisodes révolutionnaires ou de l'épopée napoléonienne, tandis que la censure en supprime celles qui évoquent la royauté puis la religion chrétienne.

¹ Voir la lettre de Dorsch à Estienne du 19 floréal an VI (8 mai 1798) et celle de l'Administration Centrale du Département de la Roer à l'Administration Municipale le 14 pluviôse an VII (2 février 1799), A.M. d'Aix-la-Chapelle, RA II 557, p. 38-39, 103.

² Lettre du 17 floréal an VI (6 mai 1798), *ibid.*, p. 35.

³ Lettre du 7 pluviôse an VII (26 janvier 1799), *ibid.*, p. 94.

⁴ Lettre de l'Administration centrale du Département de la Roer du 14 pluviôse an VII (2 février 1799), *ibid.*, p. 103. Voir p. 107 sq.

⁵ Lettre du 9 pluviôse an VII (28 janvier 1799), *ibid.*, p. 97.

⁶ Cf. Alfons Fritz, « Theater und Musik in Aachen zur Zeit der französischen Herrschaft », *op. cit.*, p. 92.

⁷ *Ibid.*, p. 122-123 et 127-128.

⁸ *Ibid.*, p. 153.

⁹ *Ibid.*, p. 156. Mais Fiévez est autorisée à faire représenter *Les Visitandines* (Picard / Devienne) et *Azémia*.

Cependant, ces pièces plaisent peu au public local et leur faible succès entraîne des difficultés financières pour les directeurs de troupes¹.

3. Adaptation du répertoire au goût du public

La principale source de revenus des troupes sont les abonnements, dont le directeur fixe les prix². Celles-ci dépendent donc, pour leur subsistance, fortement du public.

3.1. Complémentarité et rivalité entre répertoires français et allemand

L'offre du théâtre français ne suffisant pas à satisfaire la demande du public local, majoritairement de langue et de culture allemandes, elle est complétée par le répertoire de troupes allemandes, appelées, autorisées à jouer ou qui se constituent dans cet objectif. Dans une note au public du 25 août 1802, le directeur Badewitz explique être venu « car l'on souhaitait voir à Trèves un spectacle allemand »³. Il essaie de rivaliser avec la troupe française de Lasoye en donnant des pièces appréciées du public (en particulier de Kotzebue), mais il échoue et quitte la ville le 16 septembre 1802⁴.

Au début de l'année 1805, alors que Desvignes est présent à Trèves depuis plus de deux ans, une troupe d'amateurs locaux se forme, afin de jouer des pièces de théâtre allemand (principalement de Kotzebue et *Clavigo* de Goethe). Elle donne quatre représentations de janvier à mars 1805, deux pendant l'hiver 1808-09 et quatre en mars 1810⁵. En 1810, une partie des acteurs s'associe à la troupe professionnelle de Lange. Alors que les pièces françaises de Desvignes peinent à attirer les spectateurs⁶, l'affiche de la représentation des amateurs, le 11 mars 1810, insiste sur le succès rencontré.

À Aix-la-Chapelle, où, par décision des autorités, aucune troupe professionnelle allemande n'est autorisée à jouer après le départ de Schirmer en juin 1812, des amateurs donnent des représentations de théâtre allemand pendant l'hiver 1812/13⁷.

3.2. Evolution vers un répertoire privilégiant les genres spectaculaires et musicaux

La maîtrise insuffisante de la langue française dans les départements annexés de la rive gauche du Rhin et l'absence d'identification du public local à la culture républicaine expliquent le faible succès et les difficultés rencontrés par plusieurs directeurs français (Voizel, Desvignes). Pour y remédier, certains font évoluer le répertoire et la composition de leur troupe : ils privilégient l'opéra ou l'opéra-comique, les spectacles musicaux (ballets, pantomimes) et les pièces à grand spectacle, conformément au goût des spectateurs.

¹ Voir par exemple la lettre de Voizel le 7 mai 1798 (18 floréal an VI), A.M. d'Aix-la-Chapelle, RA II 557, p. 37.

² Cf. Claus Zander, « Theodor Schaak und sein neues "Schauspielhaus" in der Neugasse 379 zu Trier (1802) », *Neues Trierisches Jahrbuch*, 1973, p. 44.

³ Affiche du 7 fructidor an X. Cf. Peter Franz Schmidt, « Theater und Geselligkeit in Trier. Zur Zeit der französischen Herrschaft – I. Teil 1794 bis 1802 », *Trierische Landeszeitung*, 232, 6 octobre 1952, p. 2.

⁴ Voir l'affiche de la représentation du 29 fructidor an X (16 septembre 1802). Claus Zander, « Theodor Schaak und sein neues "Schauspielhaus" in der Neugasse 379 zu Trier (1802) », *op. cit.*, note 2 p. 45.

⁵ Les représentations ont lieu les 26 nivôse (16 janvier), 13 pluviôse (2 février), 30 pluviôse (19 février) et 20 ventôse an XIII (11 mars 1805), les 16 décembre 1808 et 12 janvier 1809, enfin les 4, 11, 15 et 18 mars 1810. A.M. de Trèves, T8, 1804-05. Cf. Alfons Fritz, « Theater und Musik in Aachen zur Zeit der französischen Herrschaft », *op. cit.*, p. 26.

⁶ Voir l'avis du 9 floréal an XII (29 avril 1804), *Journal du département de la Sarre*, 1804, A.M. de Trèves, T8, 1804.

⁷ Cf. Alfons Fritz, « Theater und Musik in Aachen zur Zeit der französischen Herrschaft », *op. cit.*, p. 156.

À Aix-la-Chapelle, la municipalité prévient une partie de l'ancienne troupe de Voizel (Paris, Tomarein, Delys, Duprato, Franc, M. Marchand), qui demande la permission de jouer en décembre 1798 :

Wir dürfen Ihnen mit Rücksicht auf Ihre Interessen nicht verhehlen, dass einzig die Opernvorstellungen einträglich sein werden¹.

« Nous ne pouvons vous cacher par égard pour vos intérêts que seules les représentations d'opéras seront rentables. »

La « troupe des jeunes artistes de Paris » dirigée par Roger ou Royer, de passage en août et décembre 1800 puis à l'automne 1805, propose des pantomimes et pièces à grand spectacle. L'affiche de la première représentation, initialement prévue le 14 août (*L'Enfant du malheur ou Les amants muets*, pantomime féerie de Cuvelier), précise : « Les personnes qui ne comprennent pas le français trouveront du plaisir à contempler la splendeur et la somptuosité exceptionnelle [des décors, de la mise en scène] »².

À Trèves en 1804, Desvignes décide, devant le faible succès des pièces de théâtre françaises, de se tourner vers l'opéra et de recruter des chanteurs :

L'expérience leur [aux artistes dramatiques français] ayant appris que la comédie, à raison du peu d'habitude que la majorité des habitants ont de la langue française, n'aura jamais qu'un foible succès dans cette ville ; que les efforts et sacrifices que l'on ferait, pour la porter à sa perfection, ne pourraient être compensés par la satisfaction du public, qui n'y trouve ni instruction ni plaisir, ils ont jetté toutes leurs vues sur l'opéra.

Ce genre de spectacle en réunissant successivement à l'harmonie de la musique, (art autant aimé qu'avantageusement cultivé dans ce pays), la gaieté et le sel de la comédie, le sentimental touchant du drame le patétique est fait pour être favorablement accueilli par tous et servira en même tems d'école de morale, de musique et de langue française.

A cette fin nous avons réuni tous nos moyens pour nous procurer les emplois nécessaires au complément d'un bon opéra ; une chanteuse à roulade, une 1^{re} base taille, une haute contre, un ténor sont engagés³.

Sur l'affiche de la représentation du 11 juillet 1805 (22 messidor an XIII), Desvignes et Marchand annoncent qu'ils « engageront les sujets nécessaires pour compléter l'opéra »⁴. Une troupe de Bordeaux, de passage à Trèves à l'été 1806, indique en deux langues sur l'affiche de la représentation du 30 août : « Nous avons l'honneur de prévenir les personnes qui ne parlent qu'allemand, qu'ils peuvent jouir de ce spectacle qui ne devient qu'un exercice gymnastique »⁵.

¹ Alfons Fritz, « Theater und Musik in Aachen zur Zeit der französischen Herrschaft », *op. cit.*, p. 81.

² Annonce parue dans le journal *Aachener Merkur*. Cf. Alfons Fritz, « Theater und Musik in Aachen zur Zeit der französischen Herrschaft », *op. cit.*, p. 93.

³ Avis du 9 floréal an XII (29 avril 1804), *Journal du département de la Sarre*, 1804, A.M. de Trèves, T8, 1804.

⁴ *Journal du département de la Sarre*, 1805, A.M. de Trèves, T8, 1804-05.

⁵ *Journal du département de la Sarre*, 1806, A.M. de Trèves, T8, 1806.

Enfin, on peut observer la même évolution dans le répertoire de la troupe allemande de Ludwig Dossy entre 1806 et 1808 : à Trèves, en 1808 (Dossy est devenu directeur de la troupe privilégiée du vingt-quatrième arrondissement), le programme est majoritairement composé d'opéras (de Mozart, Paër, Paisiello, Salieri), de *Singspiele* et d'opéras-féeries (de Dittersdorf, Müller, Winter Wranitzky). Les pièces de théâtre sont en recul par rapport à 1806, cependant Dossy donne, outre les auteurs appréciés à cette époque comme Iffland et Ziegler, *Wilhelm Tell* (*Guillaume Tell*) de Schiller. Lorsque la troupe revient une troisième fois à Trèves en septembre-octobre 1808, le répertoire musical est enrichi de deux opéras (*Faniska* de Cherubini et *Richard Löwenherz* / *Richard Cœur de Lion* de Grétry) et de quelques pièces d'Iffland et de Kotzebue en particulier, mais les acteurs ne jouent plus d'auteur classique.

Dans les répertoires des troupes françaises et allemandes qui jouent à Aix-la-Chapelle et à Trèves pendant la période française (1794-1814) prédominent les dramaturges et compositeurs contemporains (Kotzebue, Iffland, Dalayrac, Gaveaux etc.), les genres divertissants et musicaux (drame de chevalerie, comédie larmoyante, *Singspiel*, opéra-comique). Les directeurs doivent adapter le répertoire de la troupe aux conditions politiques (fonction civique et morale du théâtre ; censure, qui semble avoir été plus rigoureuse dans les territoires annexés), économiques (appauvrissement de la population et des communes en raison de la situation de guerre) et culturelles (différence des langues et des mentalités) des départements de la rive gauche du Rhin. Étant donné qu'une grande partie des spectateurs maîtrise mal le français, s'identifie peu à la culture républicaine et manifeste une préférence pour la musique, les directeurs privilégient de plus en plus au cours de la période les genres musicaux (opéra, opéra vaudeville, opéra-comique) et les différentes formes de spectacles (ballets, pantomimes, pièces à grand spectacle).